

LE PAYS DES VALLONS DE VILAINE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE







- Préambule -



Après une <u>présentation générale du Pays</u>, le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. biodiversité et milieux naturels



2. qualité du cadre de vie (paysage, patrimoine)



3. prélèvement des ressources naturelles





5. risques naturels et technologiques



6. production de pollution et qualité des milieux



7. déchets

8. implication des acteurs et de la population

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- un diagnostic synthétique,
- un bilan environnemental (forces faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des <u>pistes pour</u> <u>des programmes d'action</u> répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION: PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays des Vallons de Vilaine regroupe 2 Communautés de communes :

- la Communauté de communes du canton de GUICHEN.
- la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.

Sa population (41 624 habitants au dernier recensement) se répartit comme suit :

- 3 communes accueillent 37 % de la population : GUICHEN 6 526 habitants, BAIN-DE-BRETAGNE 5 516 habitants, LAILLÉ 3 558 habitants ;
- 21 communes rurales accueillent 63 % des habitants du Pays.

Si la densité d'habitants sur le Pays est de 67 habitants au km² en moyenne, on constate un contraste entre le Nord-Ouest du Pays, d'une part, et le Sud-Est d'autre part, où l'on observe une densité inférieure à 40 habitants au km².

L'agriculture est la principale forme d'utilisation du sol, la Superficie Agricole Utilisée représentant en moyenne 68 % de la superficie du territoire.

Du point de vue de l'occupation du sol, on peut distinguer 2 entités :

- le canton de BAIN-DE-BRETAGNE, où les terres labourées représentent la moitié de la SAU, la part des surfaces en herbe étant de 40 %;
- les cantons de GUICHEN et du SEL-DE-BRETAGNE, où l'on observe une quasi-parité entre terres labourées et surfaces en herbe.

Dans cet espace rural fortement marqué par l'agriculture, les milieux naturels sont surtout présents dans les vallées : vallée de la Vilaine, vallée du Canut, vallée du Semnon.





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• Connaissance des milieux naturels

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine :

- 18 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 pour une surface globale de près de 60 ha, regroupant des landes, des étangs, des forêts ;
- 2 ZNIEFF de type 2 (surface globale de 368 ha) : le site du Boël et le bois de la Griffais ;
- 2 tourbières d'intérêt régional;
- 4 sites géologiques remarquables.

• Les sites protégés

- 3 sites sont soumis à un arrête préfectoral de conservation des biotopes. Il s'agit des combles et clochers des églises de ERCÉ-EN-LAMÉE, GUICHEN et PLÉCHATEL (intérêt pour les chauves-souris);
- 1 site est classé au titre de la loi de 1930 (carrière dite « des landes ») et 2 sites sont inscrits (site des Corbinières dans la vallée de la Vilaine, site du Tertre Gris et du bois de la Saudrais);
- 2 sites bénéficient d'une protection foncière, suite à leur acquisition par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine : la Courbe et le site des Corbinières dans la vallée de la Vilaine.

• Les dispositifs de gestion

Aucun Site d'Intérêt Communautaire (réseau Natura 2000) n'a été retenu sur le Pays des Vallons de Vilaine.

Les sites acquis par le départemental d'Ille-et-Vilaine sont ouverts au public et gérés par les services du Conseil Général.

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

(+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel identifié et reconnu,

→ OPPORTUNITÉS

• Développer des actions d'éducation à l'environnement en lien avec les espaces naturels existants.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



• Etat du droit de l'urbanisme

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (P.O.S. / P.L.U.) sur 17 communes. Pour 10 d'entre elles, le PLU est en révision.

Pour 4 communes, un PLU est en cours d'élaboration, et 1 commune dispose d'une carte communale. Enfin, sur 3 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement.

• La consommation d'espace

Le nombre de résidences principales a augmenté de 19 % entre 1990 et 1999, en liaison avec la forte augmentation de la population. La part des logements individuels est très importante (94,3 % du total).

• Etat d'avancement de l'aménagement foncier

Dans 23 des 24 communes du Pays, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



Patrimoine

5 Monuments Historiques sont classés : 2 dolmens, 1 édifice civil, 2 calvaires. A noter le grand nombre d'anciens moulins, de ponts et de châteaux, associés aux vallées.

• Transports - Déplacements

Le Pays des Vallons de Vilaine bénéficie de deux infrastructures structurantes :

- la RN 137, à 2 x 2 voies (RENNES NANTES);
- la RD 777 (RENNES REDON).

Ces deux axes traversent le territoire dans un sens Nord - Sud.

A noter également cinq gares desservies par la voie ferrée RENNES - REDON : les gares de LAILLÉ, GUICHEN - BOURG-DES-COMPTES, SAINT-SENOUX - PLÉCHATEL, PLÉCHATEL, GUIPRY - MESSAC.

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

- (+) près de 70 % des communes disposent d'un document d'urbanisme, réglementant l'usage des sols,
- (+) il existe un patrimoine architectural reconnu,
- (-) des paysages ruraux à réhabiliter.

\rightarrow OPPORTUNITÉS

- Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère): réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• Les prélèvements d'eau

	Eaux de surface		Eaux souterraines	
Usages de l'eau	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m³
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	-	-	4	3 849 100
Industriel (2001)	1	6 400	1	65 500
Irrigation* (2000)	4	180 600	3	33 000



* Surface irriguée: 199,60 ha.

Concernant la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP, la situation est contrastée du point de vue des nitrates : on note un secteur où le taux de nitrates dépasse 50 mg/l, l'essentiel du territoire se répartissant à parité entre des taux inférieurs à 25 mg/l et des taux compris entre 25 et 40 mg/l.

Concernant l'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages AEP situés sur le territoire du Pays, la situation s'établit comme suit :

- pour 1 captage : transcription aux hypothèques intervenue (procédure terminée),
- pour 1 captage : l'enquête DUP est à refaire,
- pour 1 captage : l'étude d'environnement est à lancer.

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

(+) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est globalement satisfaisante.

- Prendre les mesures adéquates pour pérenniser la qualité de l'eau.
- Poursuivre la mise en place des périmètres de protection de captages AEP.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

Sur le Pays des Vallons de Vilaine, on ne recense aucune chaufferie au bois, ni aucun gros consommateur d'électricité.

- Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : développer une réflexion sur l'implantation de parcs éoliens (schéma d'implantation),
 - bois énergie, compte tenu du potentiel forestier.
- Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

Risques naturels

- 13 communes sont soumises au risque inondation (centrées sur la vallée de la Vilaine). En réponse, 3 Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sont prescrits (Vilaine moyenne, Vilaine / Ille / Illet, Seiche et Ise);
- 3 communes sont soumises au risque mouvement de terrain ;
- 9 communes sont soumises au risque feu de forêt.

• Risques technologiques

C'est le risque « Transport de Matières Dangereuses » qui est apparu le plus important : 18 communes y sont exposées, au long des grandes infrastructures.

1 commune est soumise au risque industriel, 2 au risque rupture de digue et 1 au risque barrage

• Autres risques

Un établissement industriel dispose d'une installation réfrigérée à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

(-) les PPRI ne sont pas approuvés.

→ OPPORTUNITÉS

• Poursuivre l'élaboration des PPRI jusqu'à leur approbation et traduire éventuellement leurs prescriptions dans les documents d'urbanisme.



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• L'air

On ne recense aucune installation soumise à la taxe générale sur les activités polluantes / Air (TGAP - AIR).

• Les sols

- les sites et sols pollués : néant,
- aucune commune n'est classée en Zone d'Excédent Structurel au regard de la production d'azote animal : sur les 24 communes du Pays, la production d'azote animal est inférieure à 140 kg-N/ha/an.



• Les eaux de surface

- 2 établissements industriels sont soumis à auto surveillance eau :
 - au titre de l'activité agroalimentaire : 1 établissement (LAILLÉ, rejet en Vilaine, via la station d'épuration collective),
 - le stockage d'ordures ménagères du SMICTOM Centre Ouest à GUIGNEN, qui dispose d'une station d'épuration autonome (rejet dans le Rohuel).

Sur le territoire du Pays, ce sont 25 stations d'épuration collectives, (tous dispositifs confondus, qui sont en service, pour une capacité globale de 28 690 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 0 station,
- de 10 000 à moins de 20 000 égh : 0 station,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 1 station,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 5 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 19 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : qualité passable pour la Vilaine et le Semnon aval,
- matières azotées (hors nitrates) : qualité passable pour la Vilaine et le Semnon aval,
- nitrates:
 - le Canut : qualité mauvaise,
 - la Vilaine : qualité mauvaise à très mauvaise,
 - le Semnon : qualité très mauvaise,
- matières phosphorées :
 - le Canut amont : bonne qualité,
 - la Vilaine et le Semnon : qualité passable.

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la production de pollution semble maîtrisée (aucune commune classées en ZES),
- (-) la qualité des eaux de surface est néanmoins préoccupante.

- Prendre les mesures adéquates pour pérenniser la situation favorable vis à vis de la production de pollution.
- Promouvoir des actions de reconquête de la qualité de l'eau.
- Poursuivre la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- Poursuivre les efforts concernant l'équipement en dispositifs d'assainissement collectif.





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• Déchets ménagers et assimilés

Les installations de traitement comprennent :

- 1 centre de stockage d'ordures ménagères à GUIGNEN (qui doit bientôt fermer),
- 1 déchetterie à BAIN-DE-BRETAGNE.

La collecte sélective est en place sur la totalité des 25 communes du Pays. 2 structures y président : la Communauté de communes de GUICHEN et le SMICTOM du Nar.

Seule 1 décharge est réhabilitée sur les 6 recensées sur le Pays.

• Déchets industriels spéciaux :

Néant (pas d'établissement industriel producteur de D.I.S. soumis à auto surveillance déchets).

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la collecte sélective est généralisée à tout le territoire,
- (-) les installations de traitement sont en faible nombre, notamment les déchetteries,
- (-) le processus de réhabilitation des décharges n'est guère avancé.

- Développer le réseau de déchetteries, et corrélativement le tri et le recyclage.
- Engager une démarche globale au regard des installations de traitement.
- Identifier les besoins en centres de stockage.
- Réhabiliter les décharges.
- Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

Sur le Pays des Vallons de Vilaine, on recense 3 structures d'éducation à l'environnement (3 fermes pédagogiques) :

- la ferme du Chêne à BAULON,
- la ferme du Tessonet à GOVEN,
- la ruée vers l'air à GUIGNEN.

1 seule association agréée pour la protection de la nature développe son action sur le territoire des Pays des Vallons de Vilaine : le comité de défense de l'Environnement des 4 cantons (Maure-de-Bretagne, Guichen, Plélan-le-Grand, Pipriac), dont le siège est à BOVEL.

Enfin, 1 entreprise est certifiée ISO 14001.

\rightarrow FORCES ET FAIBLESSES

- (-) l'action associative et éducative ne semble pas très importante,
- (-) les entreprises semblent peu motivées par le management environnemental.

- Sensibiliser la population et les acteurs économiques à la qualité de l'environnement et du cadre de vie, et à leurs déterminants.
- Engager la réalisation d'une charte pour l'environnement, moment privilégié de concertation et de sensibilisation.



PROPOSITIONS d'ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

→ Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.

- développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
- mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations
- développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.

\rightarrow Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).

- développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
- traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
- harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.

→ Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.

- respecter la qualité des paysages,
- élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
- intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
- réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
- poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.

→ Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.

- poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
- promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.

→ Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.

- identifier les besoins en centres de stockage et en déchetteries complémentaires,
- promouvoir des pratiques respectueuses des milieux aquatiques.

→ Promouvoir les énergies renouvelables.

- préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
- développer le recours à l'énergie solaire,
- développer la filière bois énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire

- Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
- Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels

- Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
- Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

Qualité du cadre de vie

- Directions Départementales de l'Equipement (22, 29, 35, 56).
- Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
- Ministère de la Culture
 - Site Internet Mérimée
- Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique

- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques

- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable DPPR Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
- Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux

- Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
- Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
- IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- <u>Implication des acteurs</u>

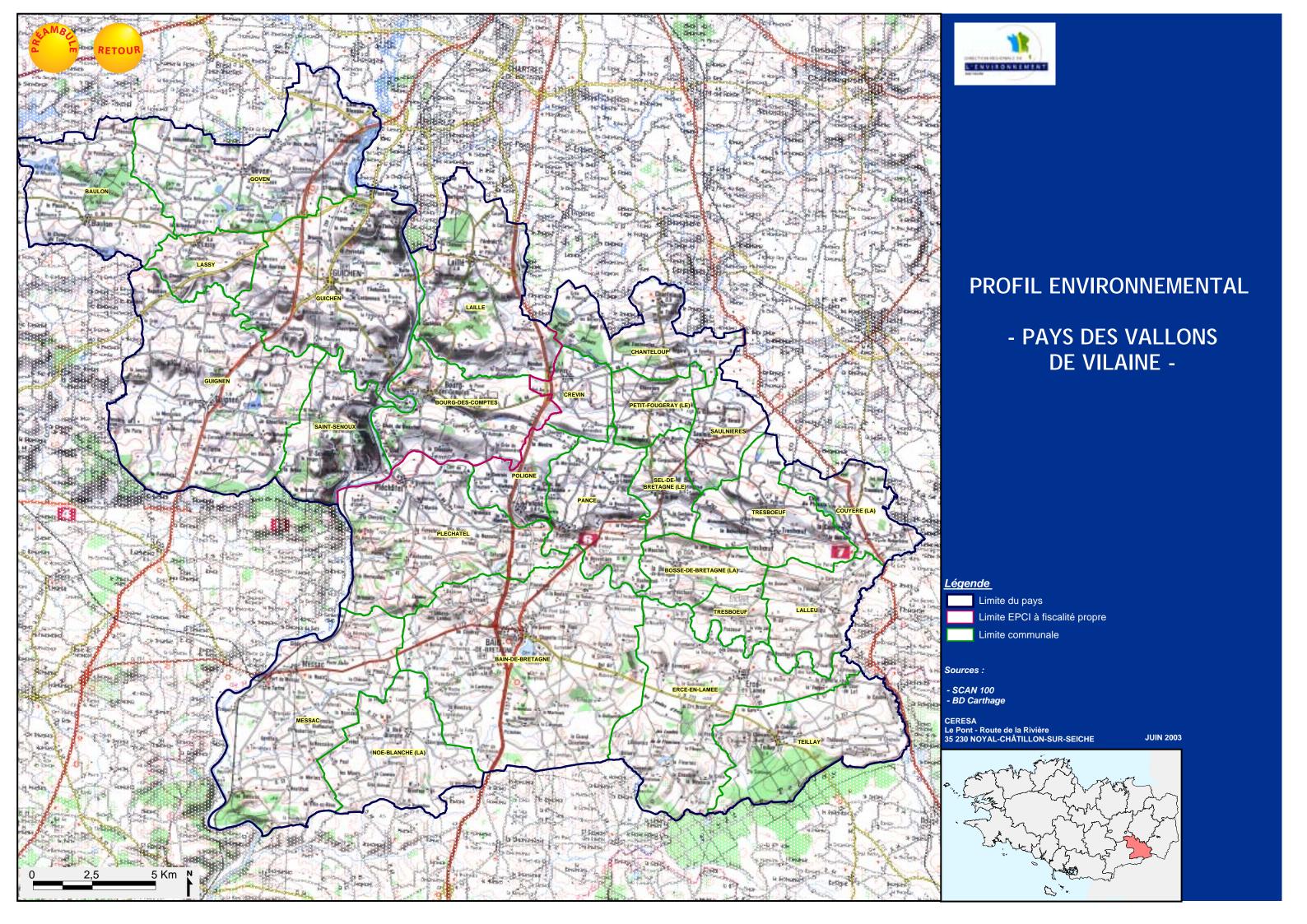
- Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
- Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
- Association Orée (www.oree.org).

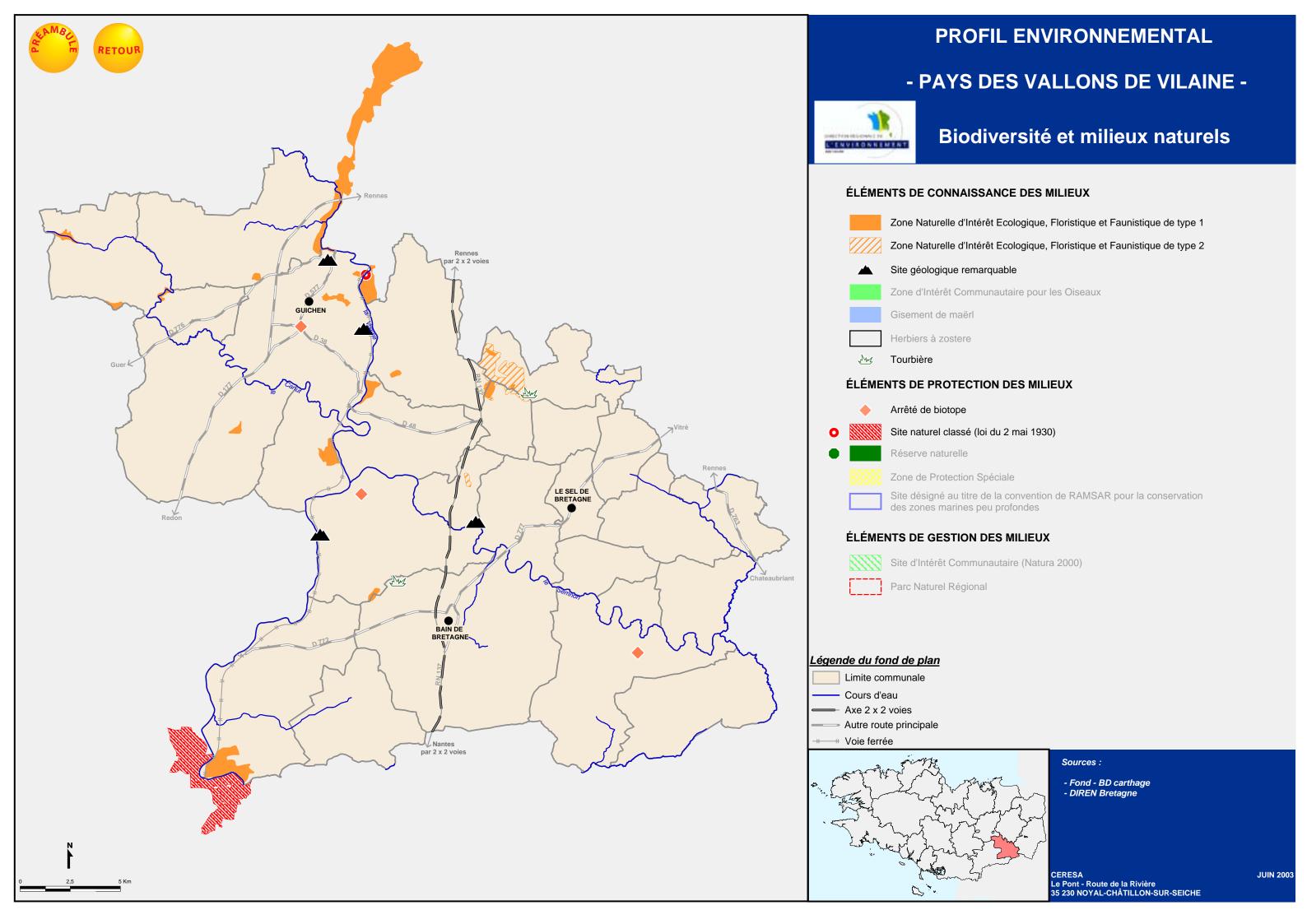
Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Evaluation et du Développement Durable.

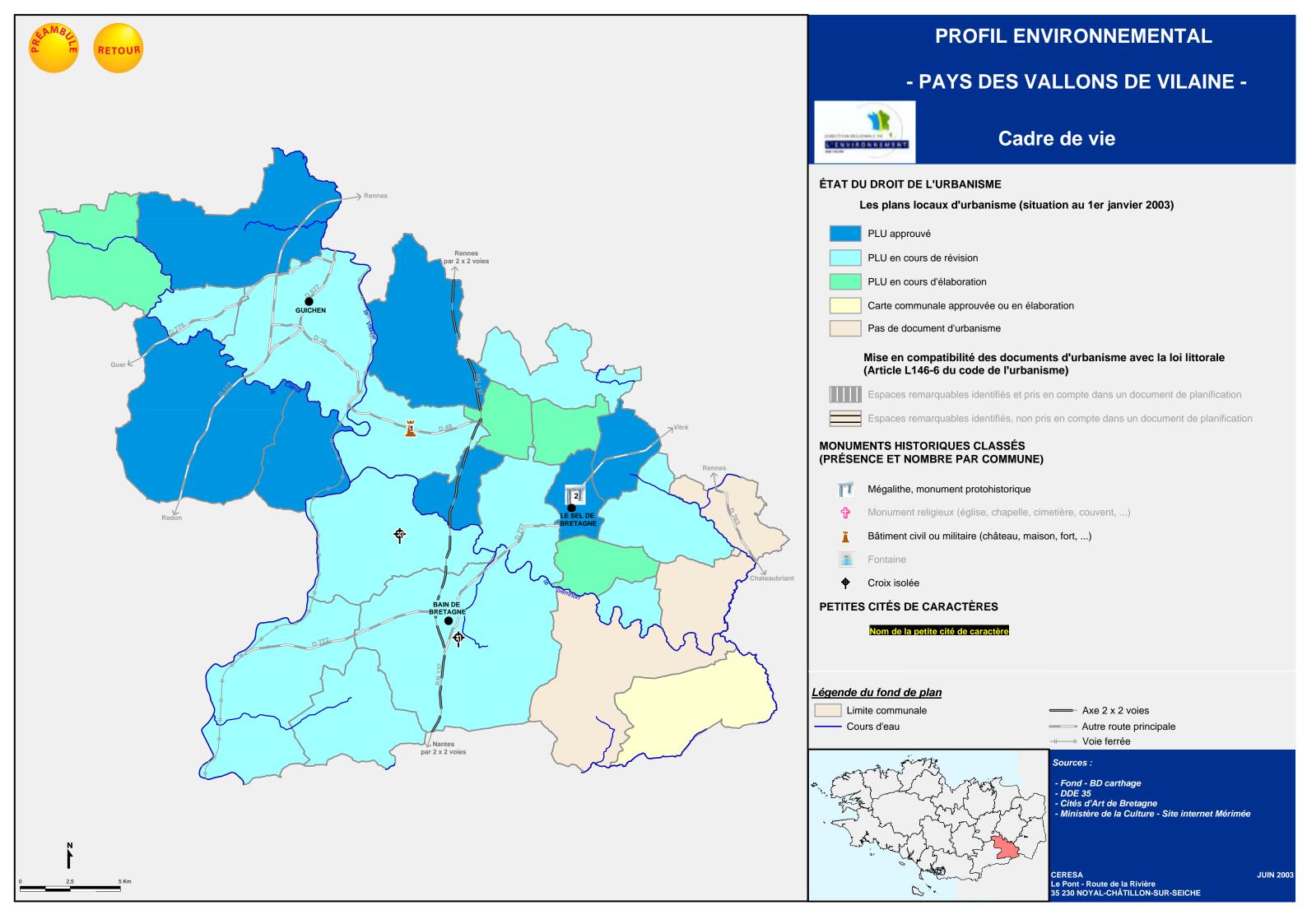
Bureau d'Etudes CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE - 2003

Cartographie: - SCAN100® © IGN 1997,

- BDCarthage 2.4® © IGN 1996.







BAIN DE BRETAGNE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

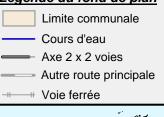
- PAYS DES VALLONS DE VILAINE -

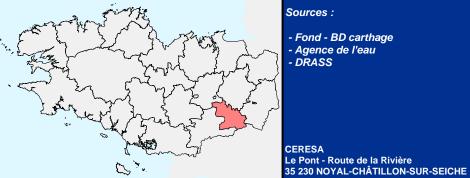


Prélèvement pour l'alimentation en eau potable









LE SEL DE BRETAGNE BAIN DE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DES VALLONS DE VILAINE -



Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m3 Eau de surface

Y m3 Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

X m3 Eau de surface

Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

<u>Légende du fond de plan</u>

Limite communale

- Cours d'eau - Axe 2 x 2 voies

Autre route principale

Voie ferrée



- Fond - BD carthage - Agence de l'eau - DRASS

Le Pont - Route de la Rivière 35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



Tr LE SEL DE Att A

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DES VALLONS DE VILAINE -



Risques naturels et technologiques majeurs

RISQUES NATURELS

- Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- Commune soumise au risque mouvement de terrain
- Commune soumise au risque feux de forêt
- Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Commune soumise au risque industriel
- Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- Commune soumise au risque barrage
- Commune soumise au risque rupture de digue
- Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRI prescrit
- PPRI approuvé
- PPRI approuvé en cours de révision
- PPRI annulé reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

C. A.

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC **SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997**

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

Limite communale Cours d'eau

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- → Voie ferrée

Sources:

- Fond BD carthage Ministère de l'Ecologie et du
- Développement Durable

Le Pont - Route de la Rivière

35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

LE SEL DE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DES VALLONS DE VILAINE -

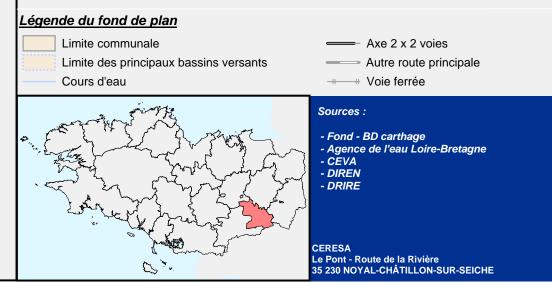


Altération des milieux

par les nitrates L'ENVIRONNEMENT QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE **DE MAI À OCTOBRE 2002** Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002 Site touché une fois Site touché trois fois Site touché deux fois Site touché quatre fois PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN Moins de 140 kg azote/ha SAUE De 140 à 170 kg azote/ha SAUE Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES **AGRO-ALIMENTAIRE SUR LA COMMUNE** données 2001

COMMUNE CONCERNÉE



LE SEL DE BRETAGNE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DES VALLONS DE VILAINE -



Gestion des déchets ménagers et assimilés

INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

Centre de transfert

Centre de tri

Centre de tri - compostage

Centre de stockage

Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie

Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie

Déchetterie Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation

Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

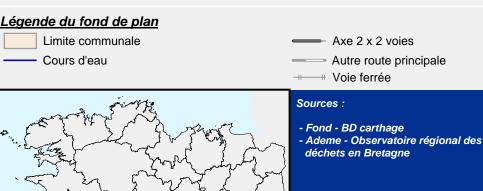
Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

CC Canton de Guichen

SMICTOM du Nar

C. A.

Pas de collecte sélective



CERESA Le Pont - Route de la Rivière 35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE JUIN 2003